

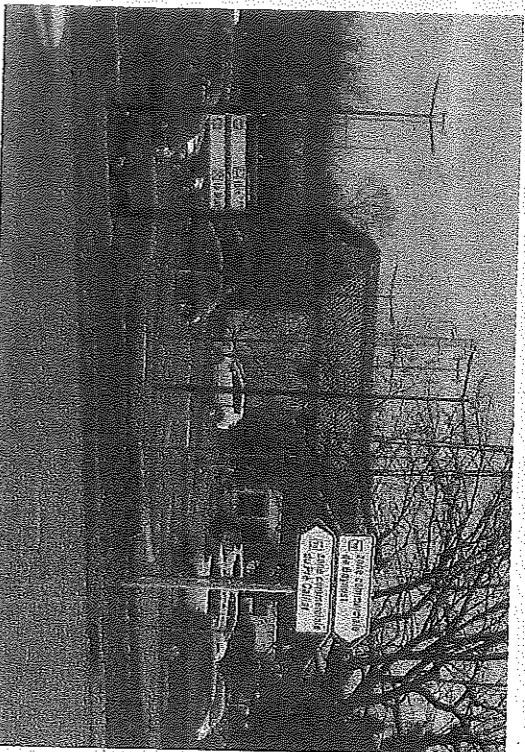
Beynost

Zone commerciale

Haro sur l'affichage sauvage !

Les pancartes et autres banderoles sauvages ont été remplacées dans la zone commerciale, qui souffre une petite respiration.

Des affiches apposées en bataille sur les grillages de part et d'autre de la voirie de la zone commerciale, ça, c'était avant. Aujourd'hui, les accès retrouvent un peu de clarté avec la mise en place d'une signalétique financée par la communauté de communes de Miribel et du Plateau, dont les services se sont attelés à nettoyer les lieux. Entre quarante et cinquante panneaux ont été enlevés. «C'était un dossier prioritaire» explique Caroline Terrier, vice-présidente de la CCMP en charge du développement économique et maire de Beynost. De nouveaux panneaux, nommés, avec un fond de vert pour ce qui concerne les enseignes ont été installés, les noms de rue sont plus clairement identifiés, notamment le secteur du pré Caillat. La zone commerciale de Beynost est la première à



recevoir sa nouvelle signalétique, mais toutes les zones d'activités de la CCMP seront concernées d'ici la fin du premier semestre pour un budget global de 130.000 euros. Quant à la zone commerciale, ce nouvel affichage s'inscrit dans la continuité de ce qu'avait imposé la mairie de Beynost pour rendre la

zone "plus propre" avec la mise en place des barrières en bois à l'arrière des magasins, où sont stockées les bennes à ordures. Désormais, la mairie sera particulièrement vigilante, dans la mesure de son pouvoir de police, en cas d'affichage sauvage. ■

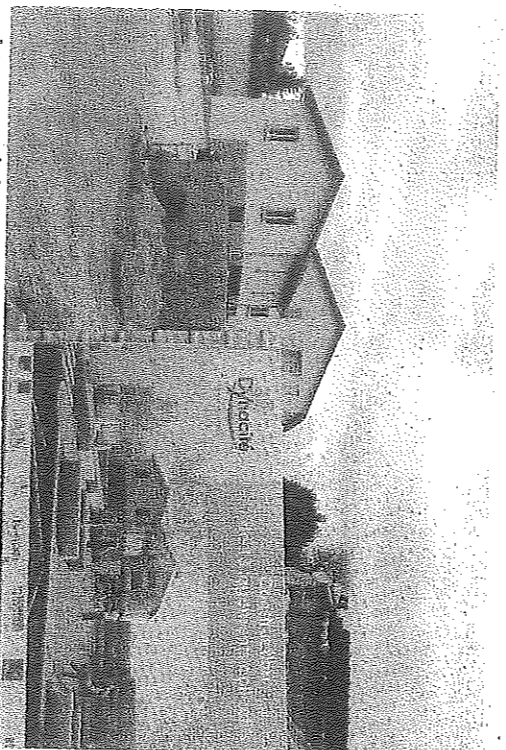
C.B.

Un plan pluriannuel d'investissement ambitieux

Au cours du rapport d'orientations budgétaires, Caroline Terrier a mis en avant les contraintes financières en partant d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux et financé par un prêt de 8 millions d'euros, le projet d'un centre de vie...

Caroline Terrier a présenté les grandes orientations budgétaires pour l'exercice à venir au cours du rapport d'orientations budgétaires. «Beynost se trouve dans un contexte économique difficile et notre budget sera particulièrement contraint cette année». Dans son discours, elle est revenue sur la baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement divisée par 100 entre 2014 et 2018, la réduction des dotations de l'État mais aussi les 340.000 euros d'amende, justifiés par manque de logements sociaux.

Ce manque pénalise Beynost sur tous les plans, par exemple le taux de logements sociaux sera aussi à calculer la DGF... Cette amende représente 7,5 % du budget de fonctionnement, le taux maximum. Les participations financières versées aux bailleurs sociaux dans le cadre du contrat de mixité «afin d'éviter des constructions et des densifications trop importantes», ne seront déductibles de l'amende que dans deux ans, «ces déductions doivent être anticipées, ce qui n'a pas été le cas en 2016 pour Beynost par les élus du moment». Résultat, l'addition a été salée en 2018. «Il faut aussi tenir compte de notre proximité avec la métropole lyonnaise qui génère



Le manque de logements sociaux pénalise les finances de la commune

re une pression démographique que l'on se doit d'anticiper». Caroline Terrier a aussi estimé que «les critères fixés au moment du transfert à la CCMP des recettes de l'ex-réserve professionnelle, pour une redistribution aux communes, ne sont plus aujourd'hui d'actualité. [...] Nous ne profitons pas pleinement des ressources qui devraient légitimement nous revenir et qu'il faudra donc redistribuer, après les prochaines échéances municipales, avec les élus du moment».

Regrettant l'absence de centre-ville à Beynost, l'édile appuie «la volonté d'un plan pluriannuel d'investissement très ambitieux». 8 millions d'euros, issus d'un prêt à 1,62 % sur 20 ans, viennent abonder le budget et les projets du PPI. «La commune de Beynost doit avoir le courage d'anticiper les besoins à venir : agrandissement du groupe scolaire, création d'un cœur de ville pour ne pas se résigner à une

citée-dortoir, valorisation de pouvoirs verts sur l'ensemble de la commune (Parc Levelj, square, villa Mondroux, arborétum), préservation du patrimoine et du Beynost historique (plateau mairie - Saint Julien)... Pour cela, il faudra que chacun fasse des efforts, dans un état d'esprit de solidarité partagée : élus, agents, associations, administrés...» Des propos appréciés et soutenus par la tête de liste de l'opposition, Gilbert Debard. ■

Notez-le

> Samedi 30 de 10h30 à 19h et dimanche 31 mars de 10h à 17h, exposition Amateurs sous la lumière, réservée aux talents amateurs qui réunira 15 artistes de à la villa Mondroux. Vernissage à 11h30. Entrée libre.

> Challenge Mandran avec la Joyeuse Amicale Boules



Reprise de la saison boulistique à la JAB ce vendredi 15 mars pour les sociétés qui ont disputé le challenge Guy Mandran sous un ciel cléfement. Ce challenge a été remporté par Marcel Bessenay devant Jean Ciraud, Josiane Byenski et Bruno Bertoli. L'après-midi s'est terminée par le traditionnel coq au Riesling.

Neyron

Urbanisme

Une nouvelle

enquête publique pour le PLU

L'étude environnementale n'ayant pas été faite avant le vote du PLU (plan local d'urbanisme), cela constitue un vice de procédure. Vice en cours de résolution avec la mise à l'enquête publique de la révision du document

à commune a mis en ligne, sur son site Internet, les pièces relatives à la révision du PLU. Une nouvelle enquête publique est en cours, depuis le 13 mars et se terminera le 13 avril.

Concrètement, cette révision intervient quelques mois après la validation du document d'urbanisme par le conseil municipal, survenue en octobre dernier, et vise à régulariser le vice de procédure découlant de l'absence d'évaluation environnementale, une irrégularité postérieure au débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Un point qui est important sur une commune comme Neyron : en effet, comme le reprend le dossier d'enquête publique, une partie significative de la zone Natura 2000 "pelouses, milleur alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel/Jonage" se situe sur le territoire neyroland, un espace correspondant à 176 hectares qui sont classés en zone naturelle, "où le principe est l'interdiction de toute nouvelle construction et de tous nouveaux aménagements". Toujours cette même zone englobe notamment l'emplacement du centre équestre et admet des possibilités plus larges de construction. Le PLU précisant que "sont admis les aires de jeux et de sports ouvertes au pu-

blis, les constructions et installations liées à la vocation de la zone (vestiaires, club house, ...) [...] dans la limite de 30 % de la surface de plancher existante ainsi que les logements temporaires nécessaires au gardiennage et à la surveillance des activités". Le Tribunal Administratif de Lyon, qui a statué sur la question, estime ces exceptions "d'autant plus importantes que le centre équestre se situe le long du canal de Miribel alors que la zone Natura 2000 a notamment pour objectif de préserver le fleuve naturel avant son aménagement". En effet, près d'un tiers du territoire de la commune est une zone Natura 2000 mais ce cumul de dispositions ouvre la possibilité que des constructions soient réalisées, en particulier pour être développées un projet d'aménagement de loisirs s'accompagnant d'un "développement possible non négligeable du trafic routier, de la présence significative d'activités dans un espace jusqu'à lors peu occupé". En outre, il est complété que "l'adoption litigieuse du PLU est susceptible d'avoir des effets notables sur l'environnement". Notons qu'une analyse de deux pages, commentée dans le rapport de présentation, portait sur les incidents du PLU sur le site Natura 2000, mais que celle-ci ne pouvait endosser la fonction d'étude environnementale. Rien de bien grave au final, ce vice de procédure étant susceptible d'être régularisé par la réalisation de l'étude et d'une nouvelle enquête publique dans les dix mois à compter du jugement, d'où la procédure en cours. ■



LOCACTION TOUS MATÉRIELS
CHAUDRONNERIE : Acier - Inox - Plastique
TUYAUTERIE - LEVAGE - MANUTENTION

Siège social : Le Fayet - 01360 Béfignyeux
Magasin : 3, rue Alexis Perroncel - 69100 Villeurbanne

Tél. 04 78 89 00 24 - Fax : 04 78 89 45 30